

**DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine  
B.P. 374  
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N°064 -2018-CDG  
FIXANT LA LISTE DES  
CORRECTEURS DU CONCOURS  
D'ASSISTANT TERRITORIAL  
SOCIO-ÉDUCATIF  
(Concours sur titres avec épreuves)**

---

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- VU le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- VU l'arrêté n° 167-2017-CDG portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'Assistant territorial socio-éducatif,
- VU l'arrêté n° 061-2018-CDG en date du 30 août 2018 portant modification de l'arrêté d'ouverture du concours d'assistant territorial socio-éducatif.

**A R R E T E**

## ARTICLE 1 :

La liste des correcteurs du concours d'assistant territorial socio-éducatif, session 2018, est fixée comme suit :

### **EPREUVE DE REDACTION D'UN RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

- **Mme DENOYELLE Laurence** - Conseiller supérieur socio-éducatif - Responsable service insertion et intervention sociale – CCAS de Saint Louis
- **M. GAZAR Yannick** - Cadre supérieur socio-éducatif - Adjoint de direction à la Direction du service social - CHU
- **Mme HOAREAU Gladys** - Puéricultrice de classe normale - Directrice de crèche - CIAS
- **M. NANY Judex** - Assistant socio-éducatif principal - Assistant social - CCAS de Trois Bassins
- **M. SELLY-FRONTIN Jean Patrick** - Assistant socio-éducatif principal - Technicien social - CCAS de Le Port
- **Mme WLODY Nadine** - Conseiller socio-éducatif - Responsable du Pôle social - CCAS de la Possession

## ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Réunion et affiché au Centre de Gestion de la Réunion.

## ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim du Centre de Gestion de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre, le 06 SEP. 2018

**Le Président**

**Léonus THÉMOT**



Le présent arrêté est certifié exécutoire  
étant transmis en Préfecture le 06 SEP. 2018  
et affiché le 06 SEP. 2018  
Le Président.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65 modifié le 28/11/83, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication.